



UNIS, ENSEMBLE POUR LA DÉFENSE DE L'HÔPITAL CMH – INPH – SNAM-HP

La CMH, l'INPH et le SNAM-HP ont décidé de présenter des listes communes.

Ces trois intersyndicales sont ensemble représentatives :

- de toute la médecine hospitalière,
- chez les praticiens hospitaliers, les praticiens hospitalo-universitaires et les praticiens contractuels
- dans toutes les spécialités
- et sans aucun à priori dogmatique, sectaire ou politique.

Ces trois intersyndicales :

- la **CMH** (Coordination Médicale Hospitalière),
- l'**INPH** (Intersyndicat National des Praticiens d'exercice Hospitalier et hospitalo-universitaire),
- et le **SNAM-HP** (Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes, Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics),

ont décidé d'unir leurs efforts et de présenter des listes d'union vu les grands défis auxquels font face la profession et les hôpitaux.

En effet, trois crises conjuguent leurs effets négatifs :

- **Une crise budgétaire**, avec la réduction tarifaire de tous les actes, les menaces de fermeture d'unités, de service et d'hôpitaux.
- **Une crise démographique** qui gagne par-delà les déserts médicaux, l'ensemble du territoire national et qui concerne à la fois les médecins et les personnels non médicaux.
- **Une crise institutionnelle** enfin avec la perte de considération des praticiens hospitaliers comme de tous les médecins, une déresponsabilisation dans les hôpitaux, et enfin, une prise de pouvoir quasi-totale des administrations.

Les activités médicales sont bien souvent marginalisées face aux contraintes de la production de rapports administratifs, de certificats et d'actes comptables.

Dans ces conditions, la **CMH**, l'**INPH** et le **Snam-HP**, défenseurs intransigeants de l'indépendance de la profession s'engagent ensemble à promouvoir une médecine de qualité et une profession indépendante, défendue par des syndicats unis, forts, représentatifs et qui ont fait leur preuve dans la défense de tous les collègues sans exception.

Nos 12 exigences pour les praticiens contractuels et temporaires

1. Pour une défense intransigeante de toutes les disciplines et pour **de meilleures conditions statutaires** pour tous les praticiens contractuels et temporaires (contractuels, CCA, AHU, PHU, assistants, attachés, associés, CER...)
2. Pour un **temps de travail choisi** et compatible avec la vie personnelle, avec **accès aux RTT pour tous** (jours dus au titre de la réduction du temps de travail)
3. Pour une **juste rémunération** de la continuité et de **la permanence des soins** avec mise en place généralisée et financée de **la 5ème plage horaire** quotidienne
4. Pour l'accès à **toutes les primes et indemnités**, quel que soit le statut et sans discontinuité (PECH, PET, PST, IESPE)
5. Pour que le **plancher de rémunération soit relevé** et pour **l'intégration de l'ancienneté** pour tous, en début de carrière comme en cumul emploi retraite
6. Pour une **valorisation des carrières** médicales hospitalières comme des retraites et **une protection sociale** juste et équitable pour tous les praticiens
7. Pour un financement intégral de l'année de mobilité et une formation aux pédagogies innovantes **des CCA et AHU**, avec intégration de l'année recherche dans l'internat
8. Pour un accès facilité des **assistants des hôpitaux** aux statuts de praticiens contractuels et titulaires et la reconnaissance de leur implication dans les activités transversales
9. Pour un accompagnement amélioré **des PADHUEs** dans leur parcours de consolidation des compétences (PCC) dirigé par le coordonnateur de DES de leur discipline en lien avec les ARS, avec choix et financement de formations et de stages adaptés, et démarches administratives facilitées (titre de séjour...)
10. Faciliter pour les **ex-praticiens attachés** du **passage au statut de PH** avec ancienneté intégralement conservée
11. Pour la reprise automatique **des Praticiens en Cumul emploi retraite** à leur dernier échelon connu, avec tacite reconduction, et pour des avantages sociaux et fiscaux attractifs (exonération des charges sociales de tous les cumuls emploi retraite).
12. Pour une juste représentation de tous les praticiens contractuels et temporaires **au sein des instances** des hôpitaux (CME, Pôles, Services)

Dr Norbert SKURNIK, CMH - Dr Rachel BOCHER, INPH - Pr Sadek BELOUCIF, SNAM-HP